



**PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL**

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	6
1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....	8
1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement.....	9
1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2^{ème} PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11
2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement.....	11
2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement.....	13
2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
2-2-1 Les recettes réelles d'investissement.....	13
2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement.....	14
2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
3^{ème} PARTIE – INFORMATIONS GENERALES.....	16
3-1 RATIOS FINANCIERS	16
3-2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	17

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 5 février 2026, se prononcera sur le budget primitif 2026.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal traduit les objectifs de la politique financière, à savoir :

- ✓ Assurer le financement des compétences, des services rendus et des investissements prévus au programme pluriannuel d'investissement,
- ✓ Mettre en place la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Rechercher des financements extérieurs pour optimiser les ressources de la Collectivité,
- ✓ Prioriser la réalisation en maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation d'équipements, au service des habitants,
- ✓ Conserver une situation financière saine à la fin du mandat.

Les grands projets retracés dans ce budget pour cette mandature sont :

- ✓ La construction d'un pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau,
- ✓ La réhabilitation et l'extension du gymnase à Avanton,
- ✓ La réalisation des sites administratif, comprenant le 4^{ème} service de gestion comptable (SGC) de la DDFIP, et technique,
- ✓ L'élaboration du PLUi-H.

Lors de la préparation des budgets 2026, en septembre dernier, les Vice-Présidents ont décidé de :

- pour la section de fonctionnement : proposer un budget de reconduction en tenant compte cependant de quelques ajustements,
- pour la section d'investissement : mettre à jour le PPI 2022-2030, compte tenu de l'avancement des projets commencés ou non en 2025 et des nouvelles estimations des projets connus, ainsi que d'un arbitrage auquel l'exécutif a procédé en octobre dernier.

Le budget primitif du budget principal 2026 est présenté sans affectation des résultats. L'équilibre du budget se fait donc sans les résultats cumulés (comme lors du vote du budget 2025). Il s'établit comme suit :

- ✓ En fonctionnement : 18 521 464,00 €, dont 16 416 053,00 € de dépenses réelles
- ✓ En investissement : 17 497 252,00 €, dont 17 347 252,00 € de dépenses réelles.

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes annuelles et permanentes qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- La première retrace les dépenses et les recettes liées à l'activité des services de l'établissement et notamment :
 - *En dépenses* : les achats de fournitures et prestations de service, les charges de personnel et frais assimilés, les contributions et les participations et subventions versées notamment aux associations et les atténuations de produits ;
 - *En recettes* : les impôts et taxes perçus, les dotations et participations reçues (dotations d'État telles que la DGF ou la DGD, compensations diverses, participation d'autres collectivités, organismes publics ou privés et fonds européens), ainsi que les ventes, les redevances et produits d'utilisation du domaine, les produits des services rendus, les locations diverses et les atténuations de charges.

- La seconde regroupe les dépenses et les recettes financières et notamment :
 - *En dépenses* : les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et dettes, des comptes courants et intérêts bancaires, et les pertes de change constatées, le cas échéant ;
 - *En recettes* : les produits financiers comprennent les produits des placements autorisés et les gains de change constatés, le cas échéant.

1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
011 – Charges à caractère général	2 583 180,00	2 713 815,00	130 635,00	5,06%
012 – Charges de personnel	5 872 000,00	5 934 800,00	62 800,00	1,07%
014 – Atténuations de produits	3 968 800,00	3 968 800,00	0,00	0,00%
65 – Autres charges de gestion courante	3 758 802,00	3 703 638,00	-55 164,00	-1,47%
Total dépenses de gestion courante (a)	16 182 782,00	16 321 053,00	138 271,00	0,85%
66 – Charges financières (b)	89 500,00	85 000,00	-4 500,00	-5,03%
67 – Charges spécifiques (c)	10 000,00	30 000,00	20 000,00	200,00%
Total dépenses réelles (a + b + c)	16 282 282,00	16 436 053,00	153 771,00	0,94%
042 – Op° d'ordre de transfert entre sections	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses d'ordre	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 908 282,00	18 062 053,00	153 771,00	0,86%

1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles :

- Les dépenses de gestion courante comprennent les chapitres suivants :
 - **011 – Charges à caractère général** : il s'agit essentiellement des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), de fournitures, de contrats de prestations de service, d'entretien, de réparations, de maintenance ;
 - **012 – Charges de personnel et frais assimilés** : ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations et les charges sociales ;
 - **014 – Atténuations de produits** : ce sont les reversements opérés par l'établissement envers les Communes du territoire dont les attributions de compensation ;
 - **65 – Autres charges de gestion courante** : il s'agit des subventions versées aux organismes publics et privés, les contingents et participations obligatoires et les indemnités des élus.

- Les dépenses financières correspondent aux intérêts liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 16 436 053,00 €. Par fonctions comptables, elles se décomposent comme suit :

FONCTION	2026	Poids de la fonction
0 – SERVICES GENERAUX	7 383 377,00	45%
01 – Opérations non ventilables	4 340 598,00	
020 – Administration générale	2 246 513,00	
028 – Autres moyens généraux	783 766,00	
044 – Aide publique au développement	12 500,00	
1 – SECURITE	873 128,00	5%
11 – Police, sécurité et justice	8 128,00	
12 – Incendie et secours	865 000,00	
2 – ENSEIGNEMENT	548 422,00	3%
288 – Autres services annexes de l'enseignement	548 422,00	

FONCTION (suite)	2026	Poids de la fonction
3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 996 977,00	18%
30 – Services communs	144 079,00	
31 – Culture	461 260,00	
32 – Sport	838 819,00	
33 – Jeunesse et Loisirs	1 552 819,00	
4 – SANTE ET ACTION SOCIALE	1 703 649,00	10%
410 – Services communs Santé	49 398,00	
420 – Services communs Action Sociale	341 712,00	
422 – Petite enfance	1 312 539,00	
5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 200 654,00	7%
501 – Services communs Solidarité	187 513,00	
502 – Services communs Dvp Durable	272 308,00	
510 – Services communs aménagements urbains	167 978,00	
511 – Espaces verts urbains	278 717,00	
518 – Autres actions d'aménagement urbain	143 954,00	
551 – Parc privé de la collectivité	21 460,00	
554 – Aires d'accueil des gens du voyage	87 460,00	
588 – Autres actions d'aménagements	41 264,00	
6 – ACTION ECONOMIQUE	884 946,00	5%
60 – Services communs	325 221,00	
62 – Structures d'animation et de dév. économique	32 345,00	
6312 – Agriculture	81 976,00	
633 – Développement touristique	422 034,00	
66 – Maintien et développement des services publics	23 370,00	
7 – ENVIRONNEMENT	592 037,00	4%
71 – Actions transversales	120 010,00	
7212 – Collecte et traitement des déchets	255 828,00	
731 – Politiques de l'eau	143 000,00	
77 – Environnement des infrastructures de transport	73 199,00	
8 – TRANSPORTS	252 863,00	2%
845 – Voirie communale	252 863,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 436 053,00	

1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation comptable des biens acquis, à travers le temps.

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
013 – Atténuation de charges	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%
70 – Produits des services	1 125 800,00	1 222 970,00	97 170,00	8,63%
73 – Impôts et taxes	6 617 300,00	6 617 300,00	0,00	0,00%
731 – Fiscalité locale	5 192 600,00	5 736 152,00	543 552,00	10,47%
74 – Dotations, subventions, participations	4 434 700,00	4 475 042,00	40 342,00	0,91%
75 – Autres produits de gestion courante	287 680,00	260 000,00	-27 680,00	-9,62%
Total recettes de gestion courante (a)	17 718 080,00	18 371 464,00	653 384,00	3,69%
77 – Produits exceptionnels (b)	0,00	0,00	0,00	
Total recettes réelles (a + b)	17 718 080,00	18 371 464,00	653 384,00	3,69%
042 – Op° d'ordre de transferts entre sections	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
Total des recettes d'ordre	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 868 080,00	18 521 464,00	653 384,00	3,66%

1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir :

- **013 – Atténuation de charges** : elles correspondent, pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales lors d'absences pour maladie ;
- **70 – Produits des services** : ce sont les ventes, les prestations de services et les produits afférents aux activités annexes de la collectivité ;

- **73 – Impôts et taxes** : ce sont les contributions directes (taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires, cotisations foncières des entreprises, taxes sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), la fiscalité reversée (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), la fraction de TVA (compensation mise en place suite aux suppressions de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée) et les autres taxes (taxe de séjour, taxe GEMAPI...);
- **74 – Dotations, subventions et participations** : ce sont les produits en provenance de l'Etat (dotations et compensations) et des principaux partenaires de la collectivité (Région, Département, CAF...);
- **75 – Autres produits de gestion courante** : ce sont les loyers et les remboursements de charges des différents locataires de la Collectivité.

1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 042 en recettes de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement.

1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En €	2025	2026
Dépenses réelles	16 282 282,00	16 436 053,00
Recettes réelles	17 718 080,00	18 371 464,00
Recettes réelles – Dépenses réelles	1 435 798,00	1 955 411,00
Dépenses d'ordre	1 626 000,00	1 626 000,00
Recettes d'ordre	150 000,00	150 000,00
Recettes d'ordre – Dépenses d'ordres	-1 476 000,00	-1 476 000,00
Total Recettes de fonct. – Total Dépenses de fonct.	-40 202,00	459 411,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		
Somme affectée au financement de l'invest.		459 411,00
Résultat reporté	40 202,00	
Dépenses de fonctionnement avec équilibre	17 908 282,00	18 521 464,00
Recettes de fonctionnement avec équilibre	17 908 282,00	18 521 464,00

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 18 521 464,00 €. La somme de 459 411,00 € est affectée au financement de l'investissement.

2^{ème} PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les opérations de la section d’investissement correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens immobilisés ou immeubles, et des créances et des dettes à long ou moyen terme.

Elles comprennent des opérations relatives aux équipements, des opérations financières et des opérations pour le compte de tiers.

2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
20 – Immobilisations incorporelles	44 412,00	54 600,00	10 188,00	22,94%
204 – Subventions d’équipement	1 613 510,00	1 320 873,00	-292 637,00	-18,14%
21 – Immobilisations corporelles	1 249 392,00	893 012,00	-356 380,00	-28,52%
23 – Immobilisations en cours	10 189 605,00	14 758 309,00	4 568 704,00	44,84%
Total dépenses d’équipement (a)	13 096 919,00	17 026 794,00	3 929 875,00	30,01%
16 – Emprunts et dettes	338 400,00	315 458,00	-22 942,00	-6,78%
27 – Autres prêts	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses financières (b)	343 400,00	320 458,00	-22 942,00	-6,68%
Total dépenses réelles (a + b)	13 440 319,00	17 347 252,00	3 906 933,00	28,75%
040 – Op° d’ordre de transferts entre sections	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses d’ordre	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	13 590 319,00	17 497 252,00	3 906 933,00	28,75%

2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent en dépenses d’équipements, en dépenses financières et en opérations pour compte de tiers :

- Les dépenses d’équipement sont les acquisitions durables ou la réalisation de biens entrant dans le patrimoine de la Collectivité ;
- Les dépenses financières retracent les remboursements de capital liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2026, les dépenses d'équipement sont estimées à 17 026 794,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
100 – Administration Générale	271 789,00	296 400,00	24 611,00	9,06%
101 – Service technique	32 400,00	30 000,00	-2 400,00	-7,41%
102 – Déplacement et accessibilité	161 619,00	22 000,00	-139 649,00	-86,39%
103 – Gendarmerie de Mirebeau	12 000,00	72 000,00	60 000,00	500,00%
104 – Equipements sportifs couverts	4 034 400,00	5 269 586,00	1 235 186,00	30,62%
105 – Piscines	211 200,00	72 600,00	-138 600,00	-65,63%
106 – Affaires sociales	350 798,00	431 574,00	80 776,00	23,03%
107 – Gens du voyage	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00%
108 – Crèches et garderies	139 290,00	120 000,00	-19 290,00	-13,85%
110 – Voirie	641 781,00	728 400,00	86 619,00	13,50%
111 – Autorisation droits des sols	0,00	0,00	0,00	
112 – Activités économiques	361 000,00	361 000,00	0,00	0,00%
114 – SDTAN	45 900,00	0,00	-45 900,00	-100,00%
115 – Tourisme	182 385,00	132 798,00	-49 587,00	-27,19%
117 – Travaux plan d'eau d'Ayron	18 968,00	18 968,00	0,00	0,00%
118 – Périscolaire	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00%
119 – ALSH	178 200,00	442 800,00	264 600,00	148,48%
120 – Ecole de musique	56 855,00	18 000,00	-38 855,00	-68,34%
121 – Bâtiments d'entreprises	88 000,00	42 614,00	-45 386,00	-51,58%
122 – Bâtiments relais	0,00	0,00	0,00	
123 – Maison de santé	5 200,00	53 000,00	47 800,00	919,23%
124 – Réseau bibliothèques	11 210,00	5 400,00	-5 810,00	-51,83%
125 – Ludothèque	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00%
126 – Communication	350 306,00	24 000,00	-326 306,00	-93,15%
127 – Garage	8 400,00	6 000,00	-2 400,00	-28,57%
128 – Pôle administratif	1 460 000,00	3 861 128,00	2 401 128,00	164,46%
129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau	2 880 000,00	3 601 613,00	721 613,00	25,06%
130 – PLUi-H	360 000,00	264 000,00	-96 000,00	-26,67%
131 – Fonds de concours	893 678,00	810 373,00	-83 305,00	-9,32%
132 – Patrimoine immobilier	0,00	0,00	0,00	
133 – Evènementiel	18 000,00	6 000,00	-12 000,00	-66,67%
134 – Agriculture	0,00	0,00	0,00	
135 – OPAH-RU Mirebeau	78 540,00	91 540,00	13 000,00	16,55%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	13 096 919,00	17 026 794,00	3 928 875,00	30,01%

- Les grands projets d'investissement prévus par la Collectivité en 2026 sont :
- La réalisation du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau (opérations 104 et 129), en partenariat avec le Département (projet sur plusieurs années) ;
 - La réalisation d'un pôle social intercommunal à Neuville-de-Poitou (opération 106) ;
 - Des travaux de voiries sur le domaine public de la Collectivité (opérations 110 et 112) ;
 - La réalisation des sites administratif et technique et le 4^{ème} SGC de la DDFIP (opération 128) ;
 - Le soutien aux communes avec le dispositif de fonds de concours (opération 131).

2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les mouvements comptables liés à l'amortissement des subventions transférables et à la valorisation des travaux en régie.

2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
13 – Subventions d'investissement	4 409 545,00	4 455 907,00	46 362,00	1,05%
16 – Emprunts et dettes assimilées	59 100,00	59 100,00	0,00	0,00%
Total recettes d'équipement (a)	4 468 645,00	4 515 007,00	46 362,00	1,04%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 274 780,00	1 765 465,00	490 685,00	38,49%
165 – Dépôts et cautionnements	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
27 – Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
Total recettes financières (b)	1 282 780,00	1 773 465,00	490 685,00	38,25%
Total recettes réelles (a + b)	5 751 425,00	6 288 472,00	537 047,00	9,34%
040 – Op° d'ordre de transferts entre sections	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
Total recettes d'ordre	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 377 425,00	7 914 472,00	537 047,00	7,28%

2-2-1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement et en recettes financières :

- Les recettes d'équipement retracent les financements des dépenses d'équipement (subventions, emprunts et immobilisations en cours) ;
- Les recettes financières se déclinent en dotations, en dépôts et cautionnement, autres immobilisations financières et produits de cessions. Les dotations, fonds divers et réserves correspondent aux Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités au titre des dépenses d'investissement. Le FCTVA est calculé en appliquant un taux de 14,85 % sur les dépenses TTC. Les autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables par les Communes.

Pour le budget 2026, les recettes d'équipement sont estimées à 4 515 007,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
104 – Equipements sportifs couverts	3 150 000,00	2 257 318,00	-892 682,00	-28,34%
105 – Piscines	123 762,00		-123 762,00	-100,00%
106 – Affaires sociales	421 306,00	442 360,00	21 054,00	5,00%
108 – Crèches et garderies	65 446,00	28 500,00	-36 946,00	-56,45%
112 – Activités économiques	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00%
115 – Tourisme	50 000,00		-50 000,00	-100,00%
118 – Périscolaire	3 000,00	2 250,00	-750,00	-25,00%
119 – ALSH	132 841,00	111 700,00	-21 141,00	-15,91%
128 – Pôle administratif		539 321,00	539 321,00	
129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau	300 000,00	907 171,00	607 171,00	202,39%
130 – PLUi-H	120 000,00	123 437,00	3 437,00	2,86%
135 – OPAH-RU Mirebeau	36 690,00	37 350,00	660,00	1,80%
01 – Non affectées	59 100,00	59 100,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	4 468 645,00	4 515 007,00	46 362,00	1,04%

2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les dotations aux amortissements déclinées selon la nature d'achat des biens.

2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En €	2025	2026
Dépenses réelles	13 440 319,00	17 347 252,00
Recettes réelles	5 751 425,00	6 288 472,00
Recettes réelles – Dépenses réelles	-7 688 894,00	-11 058 780,00
Dépenses d'ordre	150 000,00	150 000,00
Recettes d'ordre	1 626 000,00	1 626 000,00
Recettes d'ordre – Dépenses d'ordres	1 476 000,00	1 476 000,00
Total Recettes d'invest. – Total Dépenses d'invest.	-6 212 894,00	-9 582 780,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		
Somme affectée au financement de l'invest.		459 411,00
Emprunt	6 212 894,00	9 123 369,00
Dépenses d'investissement avec équilibre	13 590 319,00	17 497 252,00
Recettes d'investissement avec équilibre	13 590 319,00	17 497 252,00

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 17 497 252,00 €.
Les dépenses d'équipement passent de 10 805 709,00 € en 2025 à 17 026 794,00 € en 2026.

3^{ème} PARTIE – INFORMATIONS GENERALES

3-1 RATIOS FINANCIERS

- **Dépenses réelles de fonctionnement / population : 383,41 €**
Ce ratio permet de connaître le montant des dépenses de fonctionnement pour un habitant du territoire.
- **Recettes réelles de fonctionnement / population : 429,08 €**
Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant.
- **Dépenses d'équipements brut / population : 397,67 €**
Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant du territoire.
- **Encours de dette / population : 78,27 €**
Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant.
- **DGF / population : 47,37 €**
Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de la DGF par habitant de l'établissement.
- **Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 36,15 %**
Ce ratio mesure le poids des charges de personnel de la Collectivité. C'est un coefficient qui évalue la rigidité de la dépense car les dépenses de personnel sont difficilement compressibles à court terme.
- **Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 91,06 %**
Il s'agit de la capacité de l'établissement à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
- **Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement : 92,68 %**
Ce ratio mesure l'effort d'équipement de l'établissement au regard de sa richesse.
- **Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : 18,24 %**
Ce ratio mesure la charge de la dette de l'établissement au regard des recettes dont il dispose.
- **Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 10,64 %**
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 % et 15 % soit satisfaisant.

3-2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Programmes	Montants 2022-2030 HT	Montants 2022-2026 HT	Montants 2026 HT
100 ADMINISTRATION GENERALE	9 568 435,29 €	5 224 439,60 €	3 653 127,63 €
100-01 Pôle admin. et tech. CCHP	7 775 368,00 €	4 065 372,31 €	3 366 127,63 €
100-02 Signalétique	161 027,41 €	141 027,41 €	20 000,00 €
100-03 Informatique	1 115 095,48 €	675 095,48 €	185 000,00 €
100-04 Gestion	516 944,40 €	342 944,40 €	82 000,00 €
101 TECHNIQUE	159 918,97 €	89 918,97 €	10 000,00 €
101-01 Maintenance bâtiment	86 054,57 €	66 054,57 €	5 000,00 €
101-02 Maintenance garage	73 864,40 €	23 864,40 €	5 000,00 €
102 MOBILITE DEPLACEMENT	343 748,14 €	243 748,14 €	20 000,00 €
102-01 Mobilité	47 293,00 €	47 293,00 €	- €
102-02 Accessibilité	121 475,00 €	121 475,00 €	- €
102-03 Aides	174 980,14 €	74 980,14 €	20 000,00 €
103 GENDARMERIE	435 020,00 €	72 400,00 €	60 000,00 €
103-03 Gendarmerie Mirebeau	435 020,00 €	72 400,00 €	60 000,00 €
104 SPORT	10 165 266,79 €	8 036 059,73 €	4 453 821,28 €
104-01 Equipements sportifs	8 224 522,51 €	6 355 315,45 €	4 388 821,28 €
104-02 Piscines	1 781 703,88 €	1 581 703,88 €	50 000,00 €
104-03 Gestion	159 040,40 €	99 040,40 €	15 000,00 €
105 CULTURE	519 103,52 €	279 103,52 €	220 000,00 €
105-01 Musique	50 792,62 €	30 792,62 €	15 000,00 €
105-02 Bibliothèque	68 310,90 €	48 310,90 €	5 000,00 €
105-03 Ludothèque fonds de concours	400 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
106 SOLIDARITE SANTE	1 948 719,24 €	1 584 742,01 €	442 643,65 €
106-01 Social – Santé	1 397 276,82 €	1 395 299,59 €	319 643,65 €
106-02 Gens du voyage	192 430,83 €	72 430,83 €	30 000,00 €
106-03 Gestion	239 011,59 €	67 011,59 €	43 000,00 €
106-04 Maison de santé	120 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Programmes (suite)	Montants 2022-2030 HT	Montants 2022-2026 HT	Montants 2026 HT
107 ENVIRONNEMENT	385 936,95 €	385 936,95 €	15 000,00 €
107-01 Espaces naturels	361 004,95 €	361 004,95 €	- €
107-02 Gestion	24 932,00 €	24 932,00 €	15 000,00 €
108 ENFANCE	6 878 983,57 €	5 128 365,98 €	3 480 844,00 €
108-01 Centre socio-culturel Mirebeau	4 562 104,00 €	3 463 738,34 €	3 001 344,00 €
108-02 Jeunesse	400 000,00 €	317 748,07 €	285 000,00 €
108-03 Centre socio-culturel Vouillé	503 900,00 €	503 900,00 €	- €
108-04 Rénovation ALSH Petite Rivière	- €	- €	- €
108-05 Gestion	1 407 979,57 €	837 979,57 €	189 500,00 €
109-06 Multi-accueil La Cabane à René	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
109 SDTAN	149 581,12 €	149 581,12 €	
110 ESPACES PUBLICS	4 665 216,65 €	2 312 716,64 €	717 000,00 €
110-01 Voirie	4 292 969,81 €	2 082 969,81 €	590 000,00 €
110-02 Gestion	203 854,58 €	143 854,58 €	59 500,00 €
110-03 Manifestations	43 392,26 €	23 392,26 €	5 000,00 €
110-04 RN 149	125 000,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €
111 TOURISME	476 418,42 €	456 418,42 €	110 664,17 €
111-01 Sites	317 584,32 €	317 584,32 €	- €
111-02 Gestion	158 834,10 €	138 834,10 €	110 664,17 €
112 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	448 954,22 €	408 954,22 €	277 614,00 €
112-01 Bâtiment relais	29 715,24 €	29 715,24 €	- €
112-02 Bâtiment d'entreprises	184 238,98 €	144 238,98 €	42 614,00 €
112-04 Aides à l'immobilier	235 000,00 €	235 000,00 €	235 000,00 €
114 PLUi-H	800 000,00 €	462 885,89 €	220 000,00 €
115 FONDS DE CONCOURS	3 000 000,00 €	2 697 361,23 €	810 372,59 €
116 PATRIMOINE IMMOBILIER	2 883,00 €	2 883,00 €	- €
117 OPAH-RU MIREBEAU	464 940,00 €	120 603,27 €	82 200,00 €
TOTAL	40 413 125,88 €	27 656 118,70 €	14 573 287,32 €